



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

D 2026 07 09 062

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

9 JUILLET 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : le 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Cathy BIOLAY, première adjointe, en l'absence de Monsieur le Maire.

Présents	C. BIOLAY, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M-C. ROCH, M. CHALENDAR, J. DAZIN, J. DIZERENS, M. FOURNIER, M. CONDÉ, Y. DUMAS, C. GALLEMAND, P. GUINOT, F. GRENIER, R. OTZENBERGER, M. CICCÌÙ, N. SEPIERRE, A. BOUSSER, I. MOUMEN, R. TATOUD, S. PONSART, J. HERVO
Absents excusés	O. GUICHARD, L. FEDRIGO, Y. QUARTERONI, H. LE PIVERT C. MARTINET, T. LUGINBUHL, H. GRANGE, A. DI PAOLO
Absents	
Procurations	O. GUICHARD à C. BIOLAY, L. FEDRIGO à M. GIRIAT, Y. QUARTERONI à W. DELAVENNE, H. LE PIVERT à J. DAZIN, C. MARTINET à M. CICCÌÙ, T. LUGINBUHL à N. SEPIERRE, H. GRANGE à M. CHALENDAR, A. DI PAOLO à J. HERVO
Assistaient	I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

3. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Service enfance

Afin de permettre le bon déroulement de l'accueil des enfants en périscolaire et de l'accueil de loisirs sur l'année scolaire 2026-2027, il est proposé de modifier les temps de travail de certains animateurs périscolaires déjà en poste.

Pour ce faire, il convient d'augmenter le temps de travail de 3 agents actuellement sur des postes d'adjoints d'animation à temps non complet 8 heures hebdomadaires, et de les passer à 12 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Il convient également de modifier le temps de travail d'un adjoint d'animation, actuellement à 12 heures hebdomadaires, et de le passer à 16 heures hebdomadaires, à compter du 24 août 2026.

Afin d'avoir un nombre suffisant d'animateurs périscolaires pour respecter les quotas d'encadrement des enfants, dans l'hypothèse où le contrat d'apprentissage n'est pas pourvu à la rentrée de septembre, il convient de créer un second poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 16 heures hebdomadaires, à compter du 24 août 2026.

Service technique

Suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe d'un agent du service technique, il est proposé, si le Maire décidait de procéder à sa nomination, de créer le grade à compter du 1^{er} juillet 2026.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **CRÉE** deux postes d'adjoints d'animation à temps non complet 12 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026.
- **CRÉE** deux postes d'adjoints d'animation à temps non complet 16 heures hebdomadaires, à compter du 24 août 2026.
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2026
- **SUPPRIME** trois postes d'adjoint d'animation à temps non complet 8 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026.
- **DIT** les crédits sont inscrits au budget 2026.

Fait à Ornex, le 10 juillet 2026

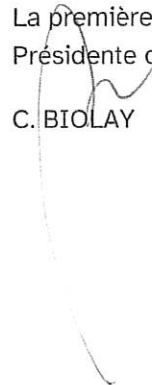
La secrétaire de séance,

M-C. ROCH



La première adjointe,
Présidente de séance

C. BIOLAY



Affiché et exécutoire le : 13 juillet 2026

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.